

Réforme des IRA, impacts RH et opportunités pour le MENJ/MESRI

Séminaire des directeurs des ressources humaines des établissements d'enseignement supérieur

Mercredi 22 mai 2019

SOMMAIRE

I – Réforme des instituts régionaux d'administration

II – Impacts RH et opportunités pour le MENJ/MESRI

Rappel des textes :

- **Décret n° 2019-86**, du 8 février 2019 relatif aux instituts régionaux d'administration
- **Décret n°2011-1317** du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat, modifié ;
- **Arrêté du 12 février 2019** fixant le nombre de postes aux concours d'accès aux instituts régionaux d'administration ouverts au titre de la session 2019 et leur répartition par corps et institut
- **Arrêté du 26 avril 2019** relatif aux modalités d'organisation de la formation initiale dispensée par les instituts régionaux d'administration

RÉFORME DES IRA ET OFFRE DE POSTES AUX ATTACHÉS

I – Réforme des instituts régionaux d'administration

- Une nouvelle organisation de la formation
- Deux promotions par an
- Un changement du statut des attachés (pré)affectés dans leur administration

II – Impacts RH et opportunités pour le MENJ/MESRI

- Les impacts RH
- Les opportunités de cette réforme

RÉFORME DES IRA

■ UNE NOUVELLE ORGANISATION DE LA FORMATION

■ **Actuellement** : formation d'un an dans un IRA en 2 cycles :

- un tronc commun suivi, après un classement intermédiaire, d'un cycle d'approfondissement correspondant à un univers professionnel (AC, ASU, ATE).
- lors de chaque cycle, un stage obligatoire au sein d'une administration.

■ **A compter de la rentrée 2019** : une formation de **6 mois** dans un IRA composée:

- d'un tronc commun
- d'une période d'approfondissement puis, suite à des épreuves de classement, d'une période « contextualisée » en fonction de l'affectation;

RÉFORME DES IRA

■ AFFECTATION DE 2 PROMOTIONS PAR AN

- **Actuellement**, des attachés sortants IRA affectés et **titularisés** sur poste dans le cadre d'**une seule promotion par an**, au 1^{er} septembre.
- **A compter de l'année 2019-2020**, une affectation des élèves IRA qui se déroulera de la manière suivante :
 - 2 promotions par an réparties en :**
 - **1/3 du contingent ministériel annuel en mars (71 en 2020) ;**
 - **2/3 en septembre (142 en 2020).**

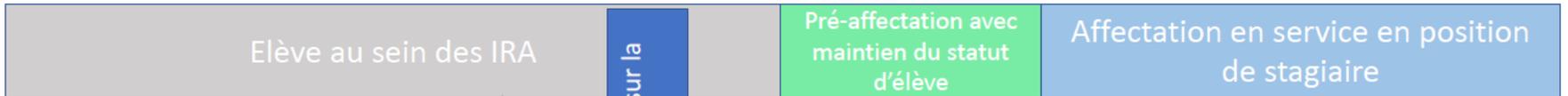
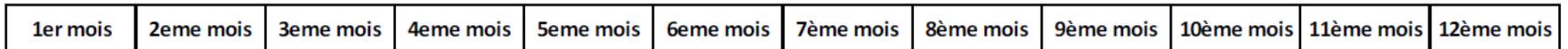
RÉFORME DES IRA

■ Changement du statut des attachés (pré-)affectés dans leur administration

■ A compter du 1^{er} mars 2020 :

- pendant les deux premiers mois de pré affectation : statut **d'élève** (sous autorité de l'IRA et rémunéré par l'institut) ;
- pendant les 4 mois suivants de pré affectation : statut de **stagiaire** (sous autorité de l'administration d'emploi et rémunéré par l'administration) ;

RÉFORME DES IRA



Employeurs : Envoi des fiches de postes
 1^{er} promotion : début décembre 2019
 2^{ème} promotion : fin mai 2020

Choix du poste par l'élève sur la base du classement

IRA : Décisions de pré-affectation formalisée par la DGAFP sur proposition du directeur d'IRA
 1^{er} mars 2020
 1^{er} septembre 2020

Employeurs : Arrêtés de nomination en qualité de stagiaire et d'affectation
 1^{er} mai 2020
 1^{er} novembre 2020

Employeurs : Décisions de titularisation ou de prolongation de stage
 1^{er} septembre 2020
 1^{er} mars 2021



IMPACTS RH ET OPPORTUNITÉS POUR LE MENJ/MESRI

■ NECESSITE DE REPENSER L'OFFRE DE POSTES

2 promotions par an = 2 dates d'affectation par an

Nécessité de **revoir l'ingénierie de l'offre de postes** du MENJ/MESRI en lien avec les autres opérations RH de mobilité (mouvement , liste d'aptitude...).

IMPACTS RH ET OPPORTUNITÉS POUR LE MENJ/MESRI

■ UNE OFFRE DE POSTES DIVERSIFIÉE POUR LES 2 SESSIONS

Le MENJ/MESRI, afin d'éviter les politiques d'évitement des inscrits aux deux sessions de concours des IRA par an, souhaite proposer une **offre de poste diversifiée** en mars et en septembre.

- Une offre de postes dans le maximum d'académies ;
- Une offre de poste dans l'ensemble des structures d'affectation des AAE au MENJ/MESRI : rectorat, DSDEN, EPLE, EPSCP, CROUS, EPN, administration centrale.

IMPACTS RH ET OPPORTUNITÉS POUR LE MENJ/MESRI

■ UNE OFFRE DE POSTES QUALITATIVE

Tous les postes proposés par l'enseignement supérieur, depuis le CIGEM des AAE, ont été pourvus par des élèves IRA.

En effet, l'enseignement supérieur propose des postes qui répondent à la fois aux aspirations professionnelles et aux origines géographiques souvent urbaines des élèves IRA issus en grand nombre du concours externe.

Afin d'apporter de la visibilité aux élèves IRA, une **fiche de poste doit être établie** pour tous les postes que les académies et que les établissements de l'enseignement supérieur souhaitent proposer.

IMPACTS RH ET OPPORTUNITÉS POUR LE MENJ/MESRI

■ UN NOUVEAU CALENDRIER DE REMONTÉE DES POSTES

- L'offre de postes pour la pré-affectation des élèves IRA est à transmettre par les rectorats à la DGRH :
 - => **fin octobre-début novembre N** pour la pré-affectation de la promotion de **mars N+1** ;
 - => **fin avril-début mai N** pour la pré affectation de la promotion de **septembre N**.

Ces remontées de postes interviennent donc en amont du mouvement inter académique et du mouvement intra académique, aussi l'offre de postes à proposer aux IRA ne pourra plus être la résultante des opérations de mobilité.

IMPACTS RH ET OPPORTUNITÉS POUR LE MENJ/MESRI

■ UNE RÉFORME DES IRA QUI REND À L'EMPLOYEUR UN RÔLE PLEIN ET ENTIER

- Une affectation d'élèves IRA en deux vagues (mars et septembre) permettant de répondre à des besoins tout au long de l'année.
- Un accompagnement de l'attaché stagiaire organisé par l'employeur de l'agent.
- Un examen de la titularisation dans le corps des AAE de la compétence de l'administration employant l'agent.

IMPACTS RH ET OPPORTUNITÉS POUR LE MENJ/MESRI

